

## obtenir ou renouveler sa carte d'identité



Je peux effectuer ma pré-demande en ligne sur https://predemande-cni.ants.gouv.fr et je note le numéro de pré-demande attribué



Je rassemble l'ensemble des pièces justificatives demandées



Je me présente au guichet de la mairie choisie pour y déposer mon dossier



Je me rends dans l'une des 22 mairies\* équipées d'un dispositif de prise d'empreinte



Je reçois un SMS lorsque ma carte d'identité est disponible, et je vais la retirer auprès de la mairie de dépôt



<sup>\*</sup> il n'est plus nécessaire de se rendre à la mairie de votre domicile Liste sur www.drome.gouv.fr